



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 juin 2026

Délibération N° 27.299.26/40

Objet : Désignation d'un (e) référent (e) bois et forêt

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18 h 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Juin 2026

Nombre de conseillers Municipaux

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Étaient présents :

Didier CRETOT, David PERREAU, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, Manuel CRETOT, Claire MOURAUD, Brigitte RICAUX, Nicolas PALOC, Pascal DOAT, Graziella FLEUTER, Mathilde GLARAN, Géraldine HAAS, Séverine HEDDE, Clément HELLARD, Jean Pascal LECOQ, Xavier LORDET, Véronique MITATRE, Géraldine VALOUR, Patrik WATEL, Jean Luc TANQUEREL, Pascal LEVEAU, Sonia LEMASSON BAUMANN, Lucie VEDIE, Yann LEMASSON

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine HELLARD a donné pouvoir à Clément HELLARD
Maxime HUMBERT a donné pouvoir à David PERREAU

Absents :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la volonté de la Région Normandie de constituer un réseau d'élus des communes ayant un territoire forestier en désignant l'organisme « collectivités forestières Normandie » comme interlocuteur privilégié,

Considérant le courrier de « Collectivités Forestières » reçu le 18 mars 2026 demandant la désignation d'un référent sur la commune,

Considérant l'appel à candidature, et, la décision à l'unanimité du Conseil Municipal de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de DESIGNER **Monsieur Marc ALBERT**, élu référent « forêt-bois » auprès de « Collectivités forestières Normandie »

Fait et délibéré à Gravigny, Le 22 juin 2026.

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

